



## Qu'est-ce qu'une section internationale ?

La section a trois objectifs principaux :

- faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine
- créer, grâce à la présence d'élèves étrangers, un cadre propice à l'apprentissage par les élèves français d'une langue vivante étrangère à un haut niveau
- favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'originalité de la Section Internationale est donc d'intégrer, au sein du système français, un **enseignement** relevant non seulement **de la langue**, mais aussi **de la culture** et des **méthodes pédagogiques du pays** partenaire.



## Quels sont les horaires ?

Chaque semaine, les élèves suivent **trois heures d'enseignement en langue espagnole**. Ces heures sont comprises dans les horaires normaux d'enseignement ( 24 heures hebdomadaires).

Toutes les disciplines non linguistiques sont susceptibles d'être dispensées en espagnol (**littérature, histoire, géographie, arts plastiques ...**).

Les élèves continuent de bénéficier d'un **enseignement en anglais** (45mn/semaine).

## Pour quels élèves ?

La Section Internationale offre aux **enfants des familles étrangères ou binationales hispanophones** installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant des apprentissages dans leur langue maternelle.

Dans le même temps, la Section Internationale offre à **des enfants français disposant de la motivation et des compétences nécessaires**, la possibilité de développer des compétences linguistiques en bénéficiant sur cinq ans d'un environnement bilingue et biculturel.

La Section Internationale est donc ouverte aux élèves de l'académie, français ou étrangers, en âge d'entrer en école élémentaire, qu'ils soient débutants (motivés pour apprendre une langue de culture et civilisation) ou ayant déjà une base en espagnol.

## Comment inscrire mon enfant ?

Les familles doivent déposer un dossier à l'école Boufflers composé :

- du dossier de candidature (à télécharger sur le site internet de l'école)
- des pièces permettant d'apprécier l'aptitude de l'élève à suivre les enseignements spécifiques de cette section (Livrets scolaires ...)
- en cas d'admission, un certificat d'inscription délivré par le maire de la commune

## Quel est le calendrier ?

**27 avril 2020** : mise à disposition des dossiers de candidature (en téléchargement sur le site <http://boufflers-lille.etab.ac-lille.fr/> )

**25 mai 2020** : date limite du recueil des candidatures (dossier à déposer à l'école ou à envoyer par mail à l'adresse [ce.0591584b@ac-lille.fr](mailto:ce.0591584b@ac-lille.fr) )

**8 juin 2020** : commission d'admission composée de l'IA-IPR d'espagnol, de l'IEN de circonscription, du directeur d'école, de l'enseignante en charge de la section, d'un représentant de parents d'élèves et d'un représentant de la mairie.

**12 juin 2020** : diffusion de l'information aux familles

**à partir du 15 juin 2020** : inscription administrative des élèves (mairie de Lille + école)